



# INSCRIPTIONS

## ECOLE PRIMAIRE "Carenthia"

### Enfants concernés :

\*Les élèves nés **en 2023**

\*Les nouveaux arrivants sur Charentay

**1.** L'inscription doit être faite, en premier lieu, à la Mairie, pendant les heures de permanences :

<b>le lundi</b>	<b>de 8h30 à 11h00</b>
<b>le mardi</b>	<b>de 15h00 à 17h30</b>
<b>le jeudi</b>	<b>de 8h30 à 11h00</b>
<b>le vendredi</b>	<b>de 15h00 à 17h30</b>
<b>le samedi</b>	<b>de 8h30 à 11h00</b>

### Vous munir :

- du livret de famille ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- d'un justificatif de domicile ;
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphétique, antitétanique, antipoliomyélitique (carnet de vaccinations ou carnet de santé) ;
- éventuellement du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment ;
- éventuellement de la copie du jugement en cas de séparation ou de divorce des parents.

**2.** Puis l'inscription de votre enfant doit être validée à l'école primaire, auprès de Monsieur BERTRAND Pierre, directeur de l'école.

- le mardi 24 février 2026 de 9 h 00 à 16 h 00 ;**
- le mardi 3 mars 2026 de 9 h 00 à 16 h 00 ;**
- le mardi 10 mars 2026 de 9 h 00 à 16 h 00 ;**
- sur rendez-vous au cours de ces 3 semaines.**

### Vous munir :

- du certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- d'une photocopie d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphétique, antitétanique, antipoliomyélitique (carnet de vaccinations) ;
- de 2 photos d'identité pour les enfants inscrits en maternelle.
- éventuellement du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment ;
- d'une copie du jugement en cas de séparation ou de divorce des parents ;